



---

# CHARTRE DU CLUB

---

***Ensemble,  
faisons bonne équipe !***

# DES VALEURS PARTAGÉES



1

## > Objet

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'adhésion au Club des Partenaires qui a pour objectif principal de favoriser les échanges entre les intervenants de l'acte de construire (fournisseurs, banquiers, entreprises de travail temporaire, organismes professionnels, assureurs...) et les entreprises adhérentes à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin.

2

## > Adhésion

Toute demande d'adhésion doit être soumise aux responsables de la Fédération du BTP du Haut-Rhin. Le nombre de partenaires par domaines d'activités est limité à trois. Des dérogations à ce principe peuvent être examinées, par exemple les fabricants spécialisés dans un ou plusieurs produits liés à une seule activité (ou famille d'activités). Toute ouverture vers un nouveau domaine d'activité doit également être soumise aux responsables de la Fédération du BTP du Haut-Rhin.

3

## > Services et prestations proposés aux partenaires

Les prestations proposées aux membres du Club des Partenaires sont les suivantes :

- Informations syndicales : chaque partenaire est destinataire des circulaires d'informations de la Fédération (e-infos BTP, circulaires ...).
- Invitations aux rencontres qui ont lieu entre les entreprises et les partenaires (Village des Partenaires lors de l'Assemblée Générale ...).
- Invitation aux Réunions des Sections Professionnelles en fonction de l'actualité de chacun des Partenaires, pour présenter ses nouveaux produits ou services.
- Organisation de Petits Déjeuners entre les membres du Club des Partenaires.
- Animation de Matinales d'Informations destinées aux adhérents de la Fédération.
- Possibilité de stands aux autres manifestations organisées par le Fédération du BTP du Haut-Rhin (salons ...).
- Communication de la liste actualisée des adhérents du Club des Partenaires à l'ensemble de ses interlocuteurs habituels (entreprises, institutionnels ...).

- Accès possible pour les partenaires au Groupe Femmes Dirigeantes du BTP du Haut-Rhin ou au Groupe des Jeunes Dirigeants du BTP du Haut-Rhin.
- Utilisation de tous les supports de communication du Club des Partenaires (Partenaire Magazine, site internet, réseaux sociaux) et du logo « Partenaire Officiel », afin d'avoir une meilleure visibilité et une valorisation.
- Bénéfice d'avantages tarifaires négociés par la Fédération.

4

#### > Engagement du partenaire

- La signature de la présente charte vaut engagement au versement d'une cotisation annuelle fixée par la Fédération du BTP du Haut-Rhin. Cette cotisation est appelée au moment de la signature de l'adhésion au Club des Partenaires et couvre une année glissante (de date à date).
- Le Partenaire s'engage à communiquer un image positive de la Fédération auprès de ses propres clients et partenaires.
- Le Partenaire s'engage également à utiliser le logo « Partenaire officiel ».

5

#### > Durée

L'adhésion est valable pour une durée d'une année glissante à compter de la date de versement de la cotisation. Elle est ensuite tacitement reconductible d'année en année.

Le Partenaire, ne souhaitant pas renouveler son adhésion, peut adresser à tout moment un courrier simple au Président de l'Institut Technique de la Fédération du BTP du Haut-Rhin 12 Allée Nathan Katz - 68086 MULHOUSE CEDEX.

Je soussigné .....

Entreprise .....

Adresse .....

Accepte les conditions d'adhésion de la présente charte.

**Date et Signature**

## ÊTRE MEMBRE DU CLUB DES PARTENAIRES C'EST :

**1** Développer  
son image  
et sa notoriété

**2** Accroître son  
champ de contacts  
et son réseau

**3** Être aux côtés des  
entreprises du BTP

**4** Accroître  
sa visibilité



Plus d'informations auprès  
de vos interlocuteurs

**Pascal LEROY**

☎ **03 89 36 52 70**

**Sylvie RIEBER**

☎ **03 89 36 30 50**

[club-partenaires-federation-btp-haut-rhin.fr](http://club-partenaires-federation-btp-haut-rhin.fr)

